



Groupement des Parlementaires du Hainaut

Saison 2024-2025

PV n°02: réunion du 16 septembre 2024 à 19h00 à Fleurus

Présents: A. Dupont, AM Sferrazza, P. Lecomte, Ph. Stuez, JM Tagliaferro, J. Lecrivain, M. Fohal

Excusés: J-M Raquez, R. Appels

Invités présents: J. Nivarlet, P. Thomas, B. Scherpereel, F. Appels, C. Notelaers.

1. Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2024: ce PV est approuvé à l'unanimité.

2. Rencontre avec les candidats à la cooptation:

Les membres du groupement décident que ces rencontres auront lieu à huis clos.

Trois affiliés ont rentré une demande de cooptation: Axel Hervelle, Frederic Larsimont et Thierry Vitali.

Après avoir auditionné séparément les trois candidats et au vu des échanges de vues, et étant donné que deux fonctions de parlementaire sont disponibles, les membres du groupement décident de coopter jusqu'au 30 juin 2025, Axel Hervelle et Thierry Vitali. S'ils veulent poursuivre leur collaboration avec le groupement, ils devront présenter leur candidature lors de la prochaine assemblée provinciale, conformément aux statuts.

3. Calendrier des réunions: les membres marquent leur accord pour que les réunions se fassent le premier lundi du mois. La réunion des trois comités pourrait se faire le 6 janvier, Pascal prendra contact avec le président du conseil judiciaire provincial.

4. Les points de réflexion des prochaines réunions de la commission législative sont présentés par Jean-Marc, et seront examinés lors de notre prochaine réunion: mise en concordance des âges dans le ROI et simplification du PM 12 (cfr point 6)

5. Courriers reçus: nous avons reçu les questions de plusieurs clubs concernant l'application du forfait en championnat suite au manque d'inscription de joueurs sur la liste PC 53. D'ailleurs, un dossier est à l'ordre du jour du Conseil judiciaire provincial. Nous comprenons qu'une erreur puisse arriver, toutefois, reporter l'application du forfait sur le deuxième ou troisième match de championnat ne constitue pas une solution efficace. Pierre Thomas informe qu'une possibilité pourrait être étudiée de valider automatiquement l'inscription sur la liste PC 53 d'un joueur non repris dans la liste de l'équipe qui va commencer son match, après modification des statuts en assemblée générale.

6. Le conseil d'administration vient d'envoyer le texte d'un projet de simplification de l'application du PM 12 (indemnités de formation). Pierre Thomas en résume les caractéristiques principales. Ce texte sera examiné lors de notre prochaine réunion.

7. Divers:

- Philippe évoque le cas des joueurs qui ne reprennent pas la saison alors qu'ils restent dans les listes de clubs et que ceux-ci paient les frais de licence et d'assurance. Cette situation n'est pas nouvelle, et il est difficile pour les clubs de s'en prémunir. A réfléchir.

- Michel demande comment l'engagement d'un directeur général est prévu budgétairement. Pierre répond que l'engagement du directeur général est prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2025.

- Jean-Marc évoque les points suivants:

-égalité de remboursement des frais pour tous les bénévoles et les arbitres,

-droit à l'image: vidéo arbitrage durant les matchs

-formation des coachs AWBB

-PA 32, équipes spéciales et «têtes brûlées».

Ces points feront l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion.

Fin de la réunion à 21h25 - Prochaine réunion: le 7 octobre 2024

Pascal Lecomte, Président.

Michel Fohal, secrétaire.